

s'agissait de la deuxième requête américaine en ce sens depuis la signature d'une entente en vertu de laquelle les États-Unis doivent à chaque fois obtenir le consentement du Canada.

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, deux groupes spéciaux de règlement des différends ont été mis sur pied. Le premier a vérifié si les exigences du Canada en matière de débarquements de saumon et de hareng étaient compatibles avec l'ALE. Le second groupe s'est penché sur les restrictions américaines relatives aux importations de homard canadien.

Le Ministère a participé activement aux discussions de l'Uruguay Round sur le droit commercial international qui ont eu lieu dans le contexte des Négociations commerciales multilatérales.

Dans le cadre des différents forums gouvernementaux et non gouvernementaux bilatéraux, régionaux et mondiaux auxquels il participe, le Canada défend l'idée d'étendre et de codifier le droit international touchant l'environnement. Ainsi, il participe à la coordination du Comité juridique du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat parrainé par les Nations Unies; ce comité a reçu le mandat d'établir les

éléments qui pourraient être inclus dans une éventuelle convention cadre sur les changements climatiques.

Par suite de la hausse de la criminalité à l'échelle internationale, les pays doivent étendre leur champ d'action en matière de coopération dans la lutte contre le crime et mettre sur pied de nouvelles formes de coopération à cet égard. Le Canada négocie à cette fin une série d'ententes d'entraide juridique avec d'autres pays. Il a déjà signé à cet égard des traités avec les Bahamas, la France et le Mexique.

Le Canada a signé des traités d'extradition avec l'Espagne, les Philippines, la France, les Pays-Bas et le Mexique. Des mises à jour sont en cours dans d'autres cas, et de nouvelles ententes font l'objet de négociations.

Le Canada a conclu des protocoles d'entente avec le Mexique et l'URSS relativement au trafic des stupéfiants. Il a également signé un traité de coopération douanière avec le Mexique.

Au cours de l'année écoulée, le Canada a signé 16 traités à Moscou et il en a signé 10 avec le Mexique.

En novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada a joué un rôle actif à cet égard et il a consacré du temps et